

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 03-2020**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	31/01/2020
Présents	15
Absents	8
Procurations	2
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du trente et un janvier deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **six février deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : CAMOU Claudine à Pierre GARCIA, CIBIEL Christian à Nicole QUILLIEN.

**Absents** : CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Incorporation dans le domaine communal de biens vacants et sans maîtres**

Madame le Maire explique que le bien cadastré section D n°1087 et 1095 sis 6 Rue de l'Île n'a plus de propriétaire connu et que les contributions afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (voir plan cadastral et relevé de propriété joints).

L'article 713 du Code Civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Cette situation conformément aux dispositions de l'article L.27 Bis du Code du domaine de l'État, a été constatée par arrêté du Maire n°70/2019 en date du 03 Mai 2019, après avis de la commission communale des impôts directs.

Ledit arrêté, ayant fait l'objet d'une publication et d'un affichage, a été notifié le 24 Juillet 2019 au dernier domicile et résidence connus des propriétaires et au Préfet de l'Ariège.

Le propriétaire des parcelles ne s'étant pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité précitée, l'immeuble est donc présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal, d'autant que la commune a été dans l'obligation d'engager des travaux, l'immeuble se trouvant en état de péril imminent.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

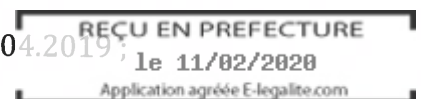
**Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L1123-1 ;

Vu l'article 713 du Code Civil ;

Vu l'article 27 bis du Code du domaine de l'État ;

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 18.04.2019 ;



Vu le rapport établi par le service de la Police municipale du 11.04.2019 ;  
Vu les biens section D n° 1087 et 1095 sis rue de l'Île ;  
Vu l'arrêté municipal de présomption de biens vacants et sans maître n° 70/2019 du 03.05.2019 ;  
Vu l'avis de publication du 19.04.2019.

- **Autorise** l'intégration des biens cadastrés n°1087 et 1095 sis 6 rue de l'Île (plan et relevé de propriété joints) dans le domaine public communal ;
- **Charge** madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20200206-03D2020-DE

Informations confidentielles  
 Non communicables au public  
 Communication autorisée au propriétaire

**Relevé de propriété du compte propriétaire de la parcelle D 1087  
 Commune de MIREPOIX**

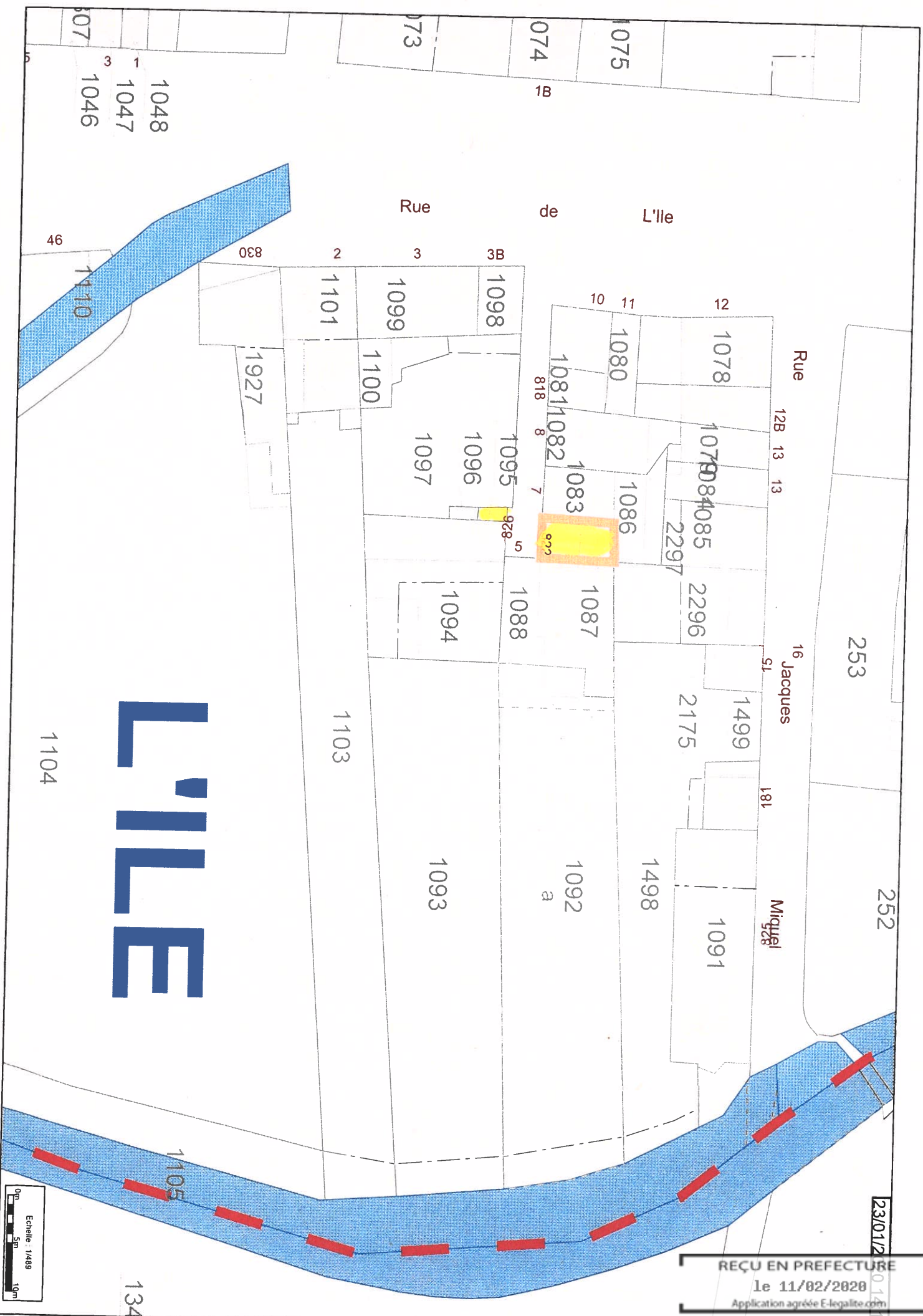
Année de mise à jour	2018	Département	9	Commune	MIREPOIX (194)	Numéro communal	C00326
		Direction	0				

<b>PROPRIETAIRES</b>							
PROPRIETAIRE	MBC26G	Madame CLANET ALBERTINE (nom d'usage : VEIGA ALBERTINE) né(e) à 99 0000 RUE DE L ILE 09500 MIREPOIX					

PROPRIETES BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL														
Acte	Section	N° Plan	C Pa	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	Bât	Esc	Niv	N° porte	N° invar	S Ta	M Ev	Af	Nat Loc	Cat	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	An Deb	Fraction RC Exo	% Exo	Tx OM	Coef	
70	D	1 087		822	DE L ILE	0085	A	01	00	01001	0040101D	A	C	H	DE	C	30									
REV IMPOSABLE 30.00€						COMMUNE REV EXONERE 0.00€ REV IMPOSABLE 30.00€						DEPARTEMENT REV EXONERE 0.00€ REV IMPOSABLE 30.00€						REGION REV EXONERE 0.00€ REV IMPOSABLE 30.00€								

PROPRIETES NON BATIES																														
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																			LIVRE FONCIER FEUILLET					
Acte	Section	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	FP DP	S Ta	SUF	Gr/ Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance			Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Fraction RC EXO	% EXO	RC								
	D	1 087	822	DE L ILE	0085		Oui	A		13/S			00	00	28	0.00														
	D	1 095		L ILE	B130		Oui	A		13/S			00	00	03	0.00														
CONTENANCE HA A CA 00 00 31						REV IMPOSABLE 0€						COMMUNE REV EXONERE 0€ REV IMPOSABLE 0€						DEPARTEMENT REV EXONERE 0€ REV IMPOSABLE 0€						REGION REV EXONERE 0€ REV IMPOSABLE 0€						

**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 11/02/2020  
 Application agréée E-legalite.com



**LILLE**

REÇU EN PREFECTURE  
 le 11/02/2020  
 Application agréée E-legalite.com

23/01/20